



Intersyndicale du réseau CNDP/CRDP [SCÉRÉN]
29, rue d'Ulm – 75230 Paris Cedex 05
intersyndicale@cndp.fr – www.nodeloc.net

Paris, le 5 septembre 2007

Communiqué n° 75

CNDP : les fables du directeur général et les attentes des personnels

En cette rentrée, les personnels du CNDP attendent toujours que se concrétisent les belles paroles qui leur ont été tenues au ministère lorsque leur délégation, accompagnée de représentants de trois fédérations syndicales et d'élus nationaux, a été reçue le 7 juin dernier. En revanche, le directeur général est sorti de son silence en accordant une interview à l'Agence Éducation Formation le 23 août à propos de la délocalisation du CNDP. Avec cet entretien, l'écart régulièrement maintenu dans cette affaire par le pouvoir entre ses déclarations et ses actes se creuse encore.

Un contre-pied présidentiel

« En septembre 2007, l'implantation intégrale du département Arts et Culture sera achevée. »

Du point de vue des faits, ce n'est pas exact puisque 2 collègues sur 7 continueront à travailler en région parisienne. Mais un complément d'information n'est pas inutile pour comprendre la raison de cette affirmation.

Ce département comptait plus de 60 personnes lorsque la délocalisation a été annoncée, une vingtaine à l'arrivée de l'actuel directeur, 7 actuellement, dont 3 remplissant une mission pédagogique. Nombre de partenariats existants ont été dénoncés. Il serait donc plus juste de parler de dissolution que d'implantation en un autre lieu.

Le DG estime urgent de revenir sur le sujet parce qu'il est pris à contre-pied par le président de la République qui, dans les lettres de mission qu'il a envoyées aux ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, insiste pour que soit renforcé l'enseignement culturel et artistique.

D'un côté, Nicolas Sarkozy : *« Vous incitez chaque établissement scolaire à établir des liens avec un établissement culturel permettant, entre autres, des échanges entre les élèves et les artistes »* ; de l'autre, un directeur qui recherche en catastrophe un responsable pour le département Arts et Culture qu'il se vantait encore très récemment d'avoir détruit.

Les missions et le transfert

« Notre axe de développement privilégié est l'édition numérique. [...] Le transfert à Poitiers n'est pas un simple déménagement, il s'agit d'une refondation vers un CNDP [éditeur] multisupport. »

Cet argument moderniste obligé est constamment mis en avant par les délocalisateurs. En fait, le CNDP a mis en place une chaîne éditoriale multisupport des années avant que n'arrive l'actuel directeur. L'établissement a même fait figure de pionnier en matière de publication pédagogique numérique lorsque le CD-Rom, puis le Web, puis le DVD sont apparus.

Rappelons que l'édition imprimée et numérique et la production audiovisuelle se trouvent encore « intégralement » en Île-de-France en juin 2007.

La vie dans l'établissement

« Nous mettons au point un plan d'accompagnement social. [Le plan de reclassement] est en cours d'élaboration, je ne peux pas préciser davantage ses modalités d'application. »

Pendant combien de temps encore ? Les premières opérations de délocalisation datent de 4 ans ; le plan élaboré par le médiateur avec les organisations syndicales et le ministère a été remis au ministre il y a 2 ans ; de nombreuses relances ont été faites depuis. L'absence de mesures a lésé les collègues des services déjà délocalisés.

Aux dernières nouvelles, la direction générale a annoncé qu'aucun budget exceptionnel ne serait alloué à l'opération de délocalisation pour le plan d'accompagnement social et que l'établissement en supporterait seul les frais.

« Avec les personnels, j'ai toujours été ouvert au dialogue. »

Le DG n'a pas une seule fois en deux ans réuni les personnels franciliens pour s'adresser à eux.

« Les relations et les savoir-faire doivent se transmettre. Il faut passer le témoin. »

Le ministère ne dégage aucun poste de tuilage. Quant à la direction, elle confie subrepticement à un service poitevin tel ou tel dossier suivi par un service d'Île-de-France, de telle sorte que le transfert des informations et des compétences ne peut avoir lieu.

« Globalement, il y a eu un fort renouvellement de l'encadrement. »

Dans quel but ? Les nouveaux cadres – qui ne viennent pas du monde éducatif, alors qu'ils remplacent des enseignants dans quatre cas sur cinq – ont été engagés sur CDD courts afin qu'ils se conforment aux moindres désirs de la direction générale. Il leur est rappelé explicitement par note de service qu'ils sont tenus à la discrétion sur les mesures qui se préparent, y compris celles concernant le sort des personnels précaires.

Ce nouveau management n'a rien à voir avec l'efficacité qu'il prétend renforcer ; il a deux préoccupations : couper les personnels des décisions qui se préparent ; couper les personnels poitevins des personnels franciliens afin d'éviter un rapprochement entre les deux implantations. Et il n'hésite pas à harceler moralement les personnels franciliens de certains services, afin qu'ils quittent l'établissement d'eux-mêmes, en démissionnant ou en avançant la date de leur retraite, sans se soucier des conséquences psychologiques qu'entraînent de tels procédés.

« Il est systématiquement proposé aux salariés contractuels parisiens de venir avec un contrat de trois ans au lieu de quelques mois ou d'un an, car nous estimons que s'installer à Chasseneuil peut avoir des conséquences lourdes en termes d'organisation familiale et personnelle. »

Cette affirmation est la plus choquante, car, ce qui s'observe, lorsque les trois ans sont passés, c'est le nombre de collègues ayant tout quitté pour s'installer à Chasseneuil et à qui la direction propose un contrat d'un an ou auxquels elle suggère de quitter l'établissement.

• • • Belles paroles pour masquer la réalité ; lourd silence sur les demandes réitérées des personnels : projet d'établissement pour le CNDP et son réseau, ouverture de discussions sur le dimensionnement de l'antenne parisienne promise solennellement par Gilles de Robien ; plan d'accompagnement pour les personnels délocalisés et non délocalisés, comme la loi l'exige.

Quand le pouvoir se décidera-t-il à travailler dans la concertation, le respect des missions et la fidélité à la parole donnée ?